

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **38**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **12**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_108_CC_7
Compte-Rendu Annuel d'Activités à la
Collectivité (CRAC) pour les années 2020
à 2022 dans le cadre du mandat de
maîtrise d'ouvrage, confié à la SPL
MARAINA, pour la construction du centre
animalier de l'Eperon

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/12/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_108_CC_7 : COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) POUR LES ANNÉES 2020 À 2022 DANS LE CADRE DU MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE, CONFIE À LA SPL MARAINA, POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE ANIMALIER DE L'EPERON

Le Président de séance expose :

1 – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Dans le cadre de sa compétence relative à la lutte contre l'errance animale, le Territoire de la Côte Ouest gère actuellement une fourrière animale intercommunale située à CAMBAIE. Ce site est sous-dimensionné par rapport au besoin actuel du territoire.

Il devra être abandonné au profit d'un nouvel établissement que la collectivité souhaite réaliser et répondant aux objectifs suivants :

- Disposer d'une fourrière de plus grande capacité,
- Disposer d'un refuge animalier pour favoriser l'adoption,
- Disposer d'un équipement permettant plus de souplesse d'exploitation.

Ce nouveau site sera situé dans le quartier de l'Éperon (Saint-Paul), en bordure de l'échangeur de la route des Tamarins.

Les travaux consistent à la construction d'un centre animalier décomposé de la manière suivante :

- Construction d'un centre animalier avec 2 entités distinctes :
 - 1 fourrière d'une capacité de 80 chiens et 50 chats,
 - 1 refuge d'une capacité de 40 chiens et 25 chats ;
- 1 dispensaire attenant au refuge ;
- 1 espace de stationnement de 923 m² destiné au public et au personnel ;
- 1 espace extérieur planté au cœur de l'espace bâti et environnant ;
- La création d'un accès depuis la RD10 avec maintien de l'accès au bassin de rétention de la Région.

L'ensemble du projet nécessite une surface utile de 1 458 m², des surfaces abritées de 210 m² et des surfaces extérieures de 1 546 m².

2 – MISSIONS GÉNÉRALES DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend d'une manière générale :

- La préparation du dossier de consultation des entreprises, du choix du maître d'œuvre et d'autres prestations intellectuelles,
- La préparation de l'accord sur le projet,
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux,
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- La préparation et réception de l'ouvrage,
- Le suivi du contentieux,
- La coordination et interface avec les projets connexes,
- Et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Les maîtrises foncières demeurent du ressort du TCO.

3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION AU 31 / 12 / 2022

3.1 - État d'avancement opérationnel

En 2020, malgré la COVID 19, le scénario modifiant l'emprise foncière initiale, compte tenu des besoins et de l'augmentation de l'enveloppe des travaux, a été validé.

En 2021:

- La réalisation des premières études géotechniques (Mission G1),
- L'élaboration et la validation du programme technique et fonctionnel et du programme environnemental du projet,
Cette phase a été l'occasion d'augmenter la capacité d'accueil du refuge (passage de 30 à 40 chiens) et de réévaluer l'enveloppe financière affectée aux travaux.
- Le démarrage de l'élaboration du Dossier de Consultation des Concepteurs en vue de lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

En 2022:

- Le lancement du concours restreint de Maîtrise d'œuvre,
- Après examen des candidatures, la désignation de 3 candidats admis à concourir,
- La réalisation des esquisses par les trois candidats retenus,
- L'analyse des esquisses produites par le comité technique et le jury de concours,
- La désignation du lauréat du concours, à savoir le groupement ALTITUDE 80 ARCHITECTURE / TICA ARCHITECTES & URBANISTES / EGIS BATIMENTS OCEAN INDIEN / UNI VERT DURABLE / LAROCHE-JOUBERT JOEL / BIOTOPE / ATM OI,
- La notification du marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les études environnementales » à la société BIOTOPE.

3.2 – État d'avancement financier

Au 31 / 12 / 2022, les dépenses réalisées sur l'opération s'élèvent à 64 126,56 € TTC.

Le détail des dépenses réalisées figure en annexe à la présente.

4 – PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2023

4.1 - Avancement opérationnel prévisionnel

En 2023 sont prévus :

- La remise de l'offre initiale du lauréat ;
- La négociation de l'offre définitive du lauréat comprenant :
 - Le montant affecté aux travaux,
 - La rémunération de la maîtrise d'œuvre (taux de complexité),
 - Certains délais d'exécution,
 - Certaines clauses contractuelles,
 - Les réponses aux remarques formulées par le jury de concours de l'esquisse ;
- La notification du marché au lauréat du concours restreint de MOE sur esquisse,
- La préparation des DCE, publication, analyse et notification pour les prestations intellectuelles suivantes : OPC, CSPS, CT, missions géotechniques ;
- Les phases études : APS, APD, PRO, démarrage DCE ;
- Le démarrage des procédures réglementaires.

4.2 - Échéancier des appels de fonds

Le montant prévisionnel des appels de fonds pour l'année 2023 s'élève à 614 951,88 € TTC.

5 - ÉVOLUTION DU BILAN PRÉVISIONNEL

Lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2023, le coût prévisionnel de l'opération a été actualisé à un montant de 5 968 365 € HT (6 475 676,03 € TTC).

Dans le cadre de l'approbation du présent CRAC, il est proposé de réactualiser ce coût prévisionnel à un montant de 6 683 798,22 € TTC, décomposé de la manière suivante :

- Études (y compris rémunération du mandataire) : 1 193 540,57 € TTC,
- Travaux : 4 639 691,20 € TTC,
- Frais divers : 77 346,65 € TTC,
- Provisions : 773 219,81 € TTC.

Le détail de ce nouveau coût prévisionnel est annexé à la présente.

L'augmentation de + 208 122,19 € TTC résulte principalement de la réévaluation des provisions affectées aux marchés d'études et de travaux, compte tenu du contexte économique actuel.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 14/11/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 3 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le Compte-Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité (CRAC) pour les années 2020 à 2022 dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage, confié à la SPL MARAINA, pour la construction du centre animalier de l'Éperon ;

- APPROUVER le bilan prévisionnel de l'opération pour un montant de 6 683 798,22 € TTC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président